Révision: 2.0 Date: 07.07.2015



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),

1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

# 1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Désignation CommercialeDenex #3Nom ChimiqueMélangeN° CASMélangeN° EINECSMélangeNo. D'Enregistrement d'REACHAucun attribué.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance

ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Identifiée PC14 Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour

galvanisation et galvanoplastie

Utilisations Déconseillées Rien de connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la

fiche de données de sécurité

Identification de la société VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD

Stroudley Road Basingstoke Hampshire RG24 8FW United Kingdom

 Téléphone
 +44 (0) 1256 462131

 Fax
 +44 (0) 1256 471441

 Email (personne compétente)
 mm.uk@vishaypg.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence (00-1) 703-527-3887

CHEMTREC

# 2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) Flam. Liq. 2; H225

Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 3; H412

2.2 Éléments d'étiquetage Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Désignation Commerciale Denex #3

Pictogramme(s) de Danger





Mention(s) d'Avertissement Danger

Contient: Acétone, Polymer of Epichlorohydrin (Phenol-Formaldehyde Novolac) et Methyl

ethyl ketone.

Mention(s) de Danger H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Révision: 2.0 Date: 07.07.2015



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),

1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long

terme.

Conseil(s) de Prudence P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261: Éviter de respirer vapeurs.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un

équipement de protection des yeux/ du visage.

P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à

l'eau.

P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer.

Autres informations Aucun.

2.3 Autres dangers Aucun.

### 3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Mention(s) de Danger
Acetone	70 - 80	67-64-1	200-662-2	Aucun attribué	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 EUH066
Polymer of Epichlorohydrin (Phenol- Formaldehyde Novolac)	15 - 20	28064-14-4	-	Aucun attribué	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 2; H411
4,4'Sulfonyldianiline	< 5	80-08-0	201-248-4	Aucun attribué	Acute Tox. 4; H302 STOT SE 2; H371 STOT RE 2; H373 Aquatic Chronic 2; H411
Methyl ethyl ketone	< 5	78-93-3	201-159-0	Aucun attribué	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 EUH066
Boron Trifluoride Complex	< 1	75-23-0	200-852-5	Aucun attribué	Skin Corr. 1B; H314

H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H302: Nocif en cas d'ingestion. H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H315: Provoque une irritation cutanée. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. H371: Risque présumé d'effets graves pour les organes. H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 4. SECTION 4: PREMIERS SECOURS



### 4.1 Description des premiers secours

Révision: 2.0 Date: 07.07.2015



# SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypq.com

Inhalation EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir

dans une position où elle peut confortablement respirer. Appliquer la respiration artificielle si le patient ne respire pas. Si la respiration est laborieuse, de l'oxygène doit être administrée par du personnel qualifié. Alerter un médecin.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Contact avec la Peau EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever les vêtements contaminés et

laver abondamment avec de l'eau toutes les parties affectées. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. En cas d'irritation cutanée: consulter

un médecin

Contact avec les yeux EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un

médecin si l'irritation s'étend.

EN CAS D'INGESTION: NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire deux

verres d'eau. Ne pas administrer de lait ou de boissons alcoolisées. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Si une aspiration est

suspectée, consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque

une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. L'inhalation de vapeurs de solvants peut entrainer des nausées, des maux de tête et des vertiges. L'ingestion de petites quantités ne devrait pas être dangereuse. L'ingestion de quantités plus importantes peut occasionner des

douleurs abdominales, des nausées et des vomissements.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et

traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement. Une latence de plusieurs heures est possible. En cas de vomissements spontanés, maintenir la tête en dessous des hanches pour empêcher une aspiration dans les poumons. Vérifier l'équilibre acide/base. En cas d'ingestion, ne pas administrer de lait ou d'huiles digestibles. Faire boire du charbon actif délayé dans de l'eau.

### 5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Ingestion

Moyens d'Extinction Appropriés Ceux appropriés pour contenir l'incendie. De préférence, éteindre l'incendie

avec de la poudre chimique ou de la mousse pour feux d'alcool. Dioxyde de

carbone.

Moyens d'extinction inappropriés L'eau n'est généralement pas recommandée car elle peut être inefficace ;

cependant, elle peut être utilisée pour refroidir les récipients exposés à l'incendie et disperser les fumées. Ne pas utiliser de jet d'eau. Une aspersion

d'eau directe risquerait de propager l'incendie.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du

mélange

Conseils aux pompiers

5.3

Liquide et vapeurs très inflammables. Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Oxydes de carbone. Acétone les vapeurs peuvent former des mélanges inflammables avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir des distances considérables vers une source d'ignition et de retour de flamme. Peut former un mélange explosif avec

l'air, particulièrement dans des récipients vides non nettoyés.

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours

d'eau ou des égouts.

# 6. SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Assurer une ventilation adéquate. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter tout contact

Révision: 2.0 Date: 07.07.2015



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),

1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypq.com

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Éviter de respirer vapeurs.

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux usées. Empêcher le liquide de pénétrer dans les égouts, dans les caves et dans les fosses et tranchées de travail; les vapeurs peuvent créer une atmosphère explosive.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser du matériel ne produisant pas d'étincelles pour ramasser les produits inflammables. Eviter tout contact avec plastique. Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Ne pas absorber à l'aide de sciure ou d'autres matières absorbantes combustibles. Transférer dans un conteneur pour élimination. Ventiler la zone et nettoyer la surface de déversement une fois la récupération de la matière effectuée. Se débarrasser de ce produit et de son récipient comme s'il s'agissait de déchets dangereux. Voir Rubrique: 8, 13

6.4 Référence à d'autres sections

# 7. SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outil produisant des étincelles. Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Conserver à l'abri de la lumière solaire directe.

Température de stockage Temps limite de stockage Matières incompatibles

Stable dans les conditions normales.

Conserver à l'écart des: Matière comburante (agent oxydant) (Peut provoquer un incendie.), Alcalis, Bases, Acides (Mélanges d'acide nitrique et sulfurique concentrés), Amines, chloroforme, composés chlorés et t-butoxyde de potassium.

Peut réagir avec - Caoutchouc, plastique et Cuivre.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

PC14 Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour

galvanisation et galvanoplastie. Voir Rubrique: 1.2.

### 8. SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m³)	Remarque
Acetone	67-64-1	500	1210	1000	2420	INRS (ED 984)
Methyl Ethyl Ketone	78-93-3	200	600	300	900	INRS (ED 984)

Ambiante.

Remarque: INRS: Institut National de Recherche et de Sécurité. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984)

8.1.2 Valeur limite biologique

Non fixé.

8.1.3 PNECs et DNELs

Non fixé.

Révision: 2.0 Date: 07.07.2015





www.vishaypq.com

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate ou utiliser des récipients appropriés. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail. Avoir à disposition une bouteille d'eau propre pour le lavage oculaire.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)

Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Garder les vêtements de travail séparément. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.

Protection des yeux/du visage

0

Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).

Protection de la peau

Protection des mains: Porter des gants imperméables (NE374). Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants. Gants en tissu inadapté: Peut réagir avec - Caoutchouc et plastique.

Protection de corps: Vêtements de protection ignifuges et antistatiques. Porter des vêtements de protection étanches, incluant des chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas échéant, pour éviter tout contact avec la peau.

Protection respiratoire



Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Système(s) ouvert(s): Porter un appareil respiratoire approprié.

Dangers thermiques

Non applicable.

8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De

L'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 9. SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Aspect Claire-Jaunâtre liquide.

Odeur Acétone
Seuil olfactif Non disponible.
pH Non fixé.
Point de fusion/point de congélation 95°C

Point d'éclair 20°C [Closed cup/Coupe fermée] (Acétone)

Taux d'Evaporation 7.7 (BuAc = 1)
Inflammabilité (solide, gaz) Non applicable - Liquide

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'inflammabilité (Supérieure) (%v/v): 12.8 (Acétone) d'explosivité Limites d'inflammabilité (Inférieure) (%v/v): 2.5 (Acétone)

56.6°C

Pression de vapeur 400 mmHg @ 39.5°C Densité de vapeur 2.0 (Air = 1)

Densité relative 0.79 (H2O=1)

Solubilité(s) Complètement miscible à l'eau.

Coefficient de partage: n-octanol/eauNon disponible.Température d'auto-inflammabilitéNon disponible.Température de décompositionNon disponible.ViscositéNon disponible.

Révision: 2.0 Date: 07.07.2015



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),

1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypq.com

Propriétés explosives Non Explosif. Propriétés comburantes Non oxydant.

9.2 **Autres informations** Teneur en composés organiques volatiles: 76.8%

			,	,	,
10.	SECTION 10:	STABIL	ITE ET	REAC	ΓIVITE

10.1 Réactivité Stable dans les conditions normales. Stabilité chimique 10.2 Stable dans les conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses Liquide et vapeurs très inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et 10.3

peuvent parcourir des distances considérables vers une source d'ignition et de retour de flamme. Peut former un mélange explosif avec l'air, particulièrement

dans des récipients vides non nettoyés.

10.4 Conditions à éviter Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes

> nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Conserver à l'abri de la lumière solaire directe. Ne pas utiliser d'outil produisant des étincelles. Conserver à l'écart des: Matière comburante (agent oxydant) (Peut provoquer

un incendie.), Alcalis, Bases, Acides (Mélanges d'acide nitrique et sulfurique concentrés), Amines, chloroforme, composés chlorés et t-butoxyde de

potassium.

Peut réagir avec - Caoutchouc, plastique et Cuivre.

Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Produit(s) de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

#### 11. SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques (Substances dans les préparations / mélanges)

Toxicité aiguë

Matières incompatibles

10.5

10.6

Ingestion Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000

mg/kg p.c. /jour.

Inhalation Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 20.0

mg/l.

Contact avec la Peau Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000

mg/kg p.c. /jour.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Skin Irrit. 2: Provoque une irritation cutanée. Lésions oculaires graves/irritation oculaire Eye Irrit. 2: Provoque une sévère irritation des yeux. Sensibilisation respiratoire ou cutanée Skin Sens. 1: Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Cancérogénicité Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Toxicité pour la reproduction Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

exposition unique

Danger par aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

STOT SE 3: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

exposition répétée

remplis. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

11.2 **Autres informations** Aucun.

Révision: 2.0 Date: 07.07.2015



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),

1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypq.com

#### 12. **SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

12.1 Toxicité Aquatic Chronic 3: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Estimation Mélange CL50 > 10 to ≤ 100 mg/l (Poissons)

12.2 Persistance et dégradabilité Aucune information sur le mélange lui-même. Une partie des composants sont

peu biodégradables.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol Le produit devrait être très mobile dans le sol. Complètement miscible à l'eau.

Peut s'évaporer rapidement.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB Pas classé comme PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes Rien de connu.

#### SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION 13.

13.1 Méthodes de traitement des déchets Ne pas jeter à l'égout sans diluer et neutraliser. Éliminer le produit et/ou son

> récipient comme un déchet dangereux. Envoyer après traitement préalable à une installation d'incinération de déchets dangereux appropriée conformément à

la législation.

13.2 **Autres informations** Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou

nationales.

#### 14. **SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**Numéro ONU** UN 1090 14.1

Nom d'expédition des Nations unies ACETONE (77% MIXTURE) 14.2

14.3 Classe(s) de danger pour le transport 3 Ш 14.4 Groupe d'emballage

14.5 Dangers pour l'environnement Non classé comme Polluant Marin / Substance dangereuse pour

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Voir Rubrique: 2

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Non applicable.

convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Renseignements supplémentaires Aucun.

14.8

#### SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES 15.

15.1 Réglementations/législation particulières à la

substance ou au mélange en matière de sécurité, de

santé et d'environnement

15.1.1 Règlements de l'UE

> Substance(s) extrêmement préoccupante Aucun

15.1.2 Règlements nationaux

Wassergefährdungsklasse (Allemagne) Classe de danger pour l'eau 3

Évaluation de la sécurité chimique 15.2 Non disponible.

#### SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS 16.

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

References: Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS), Classification(s) harmonisée(s) pour Acétone (CAS# 67-64-1), 4,4'Sulfonyldianiline (CAS# 80-08-0) et Methyl ethyl ketone (CAS# 78-93-3). Enregistrement(s) ECHA pré-existant Acétone (CAS# 67-64-1) 4,4'Sulfonyldianiline (CAS# 80-08-0) et Methyl ethyl ketone (CAS# 78-93-3), et l'Inventaire public des classifications et étiquetages (C&L) de Epoxy Resin Novalac (CAS# 28064-14-4) and Boron Trifluoride Complex (CAS# 75-23-0).

Révision: 2.0 Date: 07.07.2015



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),

1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypq.com

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Point d'éclair [Closed cup/Coupe fermée] Résultat du test/
	Point/Intervalle d'ébullition (°C)Résultat du test
Skin Irrit. 2; H315	Calcul du seuil
Skin Sens. 1; H317	Calcul du seuil
Eye Irrit. 2; H319	Calcul du seuil
STOT SE 3; H336	Calcul du seuil
Aquatic Chronic 3; H412	Calcul récapitulatif

#### LÉGENDE

LTEL Limite d'exposition prolongée
STEL Limite d'exposition (15 min)
DNEL Niveau dérivé sans effet (DNEL)

PNEC Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PBT PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique
vPvB très Persistant et très Bioaccumulable

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposure potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

#### Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

# Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Pas d'informations disponibles.